

# **Réunion de la Commission de Suivi de Site KRATON - ANTARGAZ**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION**

**à Niort (79)**

**Lundi 24 mars 2025 – 14 heures**

---

## Liste des participants

---

### Collège « Administrations publiques »

<b>M. VAUTIER</b>	Secrétaire général de la Préfecture des Deux Sèvres
<b>M. BRUNET</b>	Service des Sécurités – Préfecture des Deux-Sèvres
<b>Mme COUTY</b>	Adjointe au chef de l'unité bi-départementale de l'UD 17/79 DREAL
<b>M. PASCAUD</b>	Inspecteur de l'environnement, UD 17/79 DREAL
<b>M. BOUDÉ</b>	DDT
<b>M. BON</b>	DDT

### Collège « Collectivités territoriales »

Aucun représentant

### Collège « Riverains et associations »

<b>M. CAIRAULT</b>	Société Piejac-Maingret
<b>M. HERVE</b>	Riverain – Conseil de quartier Goise – Champommier - Champclairot
<b>Mme DUPUIS DULUC</b>	Riveraine - Conseil de quartier Niort St Florent

### Collège « Exploitant »

**M. le Directeur d'exploitation de la société ANTARGAZ**  
**M. l'ingénieur HSE de la société ANTARGAZ**  
**M. le Directeur du site KRATON Niort**  
**Mme. la responsable HSE de la société KRATON, site de Niort**

### Collège « Salariés »

<b>N. R.</b>	Salarié société KRATON Superviseur de production
<b>M. J.</b>	Salarié société KRATON Opérateur de fabrication

### Collège « Personnalités qualifiées »

<b>Capitaine SIMONNEAU</b>	SDIS 79
<b>Mme VERGNAULT</b>	Inspectrice du travail

### Invités

<b>Mme DUMAS</b>	Cheffe du Service de Coordination et Soutien interministériel - Préfecture des Deux-Sèvres
<b>Mme THEBAULT</b>	Bureau de l'Environnement - Préfecture des Deux-Sèvres
<b>M. BILLAUDEAU</b>	Bureau de l'Environnement - Préfecture des Deux-Sèvres
<b>Mme ZANETTI</b>	Bureau de l'Environnement - Préfecture des Deux-Sèvres
<b>M. WAGNER-FEIDER</b>	Bureau de l'Environnement - Préfecture des Deux-Sèvres
<b>M. LEPAGE</b>	Mairie de Niort

---

## **Ordre du jour**

---

- Désignation du bureau composé par un membre désigné par chacun des collèges
- Désignation du président parmi les membres de la commission
- Présentation du bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 par l'inspection des installations classées
- Présentation du bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 par l'exploitant (société ANTARGAZ)
- Présentation du bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 par l'exploitant (société KRATON)
- Questions diverses

---

## **14 heures - Début de la réunion**

---

**M. le Secrétaire général** ouvre la séance.

---

## **Désignation du bureau composé par un membre désigné de chacun des collèges**

---

Sont désignés à l'unanimité des membres présents :

- La DREAL pour le Collège Administrations de l'État ;
- M. LEFEVRE pour le Collège des Collectivités territoriales ;
- Mme DUPUIS-DULUC pour le Collège Riverains ;
- Mme la responsable HSE de la société KRATON pour le Collège Exploitant ;
- M. R. pour le collège Salariés.

---

## **Désignation du président parmi les membres de la commission**

---

Monsieur le Secrétaire général propose que la commission soit présidée par la Préfecture. Aucun membre ne s'étant opposé, la présidence de la commission est assurée par le représentant du Préfet.

---

## **Présentation du bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre par l'inspection des installations classées**

---

**M. PASCAUD** rappelle que la société ANTARGAZ est un établissement classé Seveso seuil haut. À ce titre, une inspection, réalisée le 2 novembre 2023 et portant sur les équipements sous pression et l'action régionale relative au séisme, a fait l'objet de 9 points de contrôle donnant lieu à des observations, mais à aucun écart.

Une deuxième inspection a eu lieu le 25 mars 2024 portant sur les consignes d'exploitation, l'état des stocks, le plan d'opération interne (POI) et le risque foudre. Elle a fait l'objet de 9 points de contrôle donnant lieu à une observation et à quatre écarts.

Une autre inspection a eu lieu le 25 mars 2024 portant sur le récolement de l'inspection 2023 relative aux équipements sous pression. Elle a fait l'objet de 5 points de contrôle donnant lieu à 3 écarts.

En 2025, il est prévu de réaliser deux visites, l'une portant sur le Plan Pluriannuel de Contrôle (PPC) et l'autre sur la perte d'utilités.

S'agissant de la société KRATON Chemical, celle-ci est également classée Seveso seuil haut. À ce titre, une inspection, réalisée le 24 novembre 2023 et portant sur le PPC a fait l'objet de 8 points de contrôle, donnant lieu à deux observations. Une deuxième inspection a été réalisée le 18 juillet 2024. Portant également sur le PPC, elle a fait l'objet de 9 points de contrôle et a donné lieu à 4 écarts.

Il est prévu, en 2025, de réaliser trois inspections relatives au PPC, aux prélèvements environnementaux et à l'étude de dangers.

---

## **Présentation du bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 par l'exploitant (société ANTARGAZ)**

---

L'ingénieur HSE de la société ANTARGAZ indique que l'activité du dépôt de Niort porte uniquement sur la réception, le stockage et la distribution du gaz.

L'entreprise comprend 6 salariés qui suivent des formations réglementaires et participent à des exercices mensuels dans le cadre de la gestion des situations d'urgence.

Un exercice POI a été organisé le 15 octobre 2024.

Il présente ensuite les travaux réalisés en 2023 et 2024, puis ceux prévus en 2024/2025 et précise qu'une micro-fuite a été détectée visuellement en avril 2024 sur une soudure reliant un support de tuyauterie GPL. Les chargements ont alors été arrêtés sur cette ligne jusqu'au remplacement complet des tuyauteries et supports concernés.

Il convient de noter que tous les écarts signalés lors des inspections ont été traités.

Mme DUPUIS-DULUC demande si le stationnement des camions devant le site pose toujours difficultés.

L'ingénieur HSE de la société ANTARGAZ répond par la négative.

---

## **Présentation du bilan du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024 par l'exploitant (société Kraton)**

---

Le Directeur du site KRATON Niort indique que le site créé en 1960 fait partie du Groupe KRATON, leader mondial des produits chimiques biosourcés et des polymères de spécialité. Il comprend 1800 salariés à travers le monde, dont 63 salariés à Niort.

À Niort, l'entreprise stocke des monomères et des solvants qui, après un procédé de polymérisation, permettent de fabriquer le Sylvatraxx qui entre dans la fabrication des pneumatiques pour limiter la consommation de carburant et l'usure et le Sylvares qui sert à assurer le collant des adhésifs et la transparence. Ces pastilles sont ensuite emballées dans des sacs de 20 kg ou en big-bags.

Tous les points identifiés par la DREAL en inspection ont été traités et une solution technique est en cours de chiffrage pour les liquides inflammables, stockés dans un bâtiment.

La responsable HSE de la société KRATON explique que les risques associés à ces matières premières sont l'incendie, l'explosion et la fuite toxique et que 25 % des investissements totaux ont été consacrés à la prévention de ces risques en 2023, soit environ un million d'euros et 20 % en 2024 et 2025, soit environ 600 000 euros.

Un accident du travail a été recensé en 2024 ainsi que des premiers soins. Tous les incidents sont systématiquement déclarés à travers des fiches et des discussions sécurité sont organisées pour favoriser les échanges avec les salariés et les sous-traitants.

Un exercice POI a été organisé au mois de juillet 2024 et un exercice du plan particulier d'intervention (PPI) au mois de novembre 2024.

S'agissant de l'environnement, la station de traitement des effluents a été équipée de filtres à charbon afin de réduire le flux massique de la demande chimique en oxygène (DCO) et de la demande biologique à 5 jours (DBO5). En outre, en 2022, une colonne de purification et de recyclage a été implantée afin de réduire la consommation de solvant d'un facteur de 3,5. Ceci a permis de réduire le nombre de camions de 165 par an. Enfin, en terme de suivi des rejets dans l'air, les poussières, le dioxyde de soufre, le monoxyde de carbone, l'acide chlorhydrique, le carbone organique total et l'acide fluorhydrique font l'objet d'une surveillance continue.

Le **Secrétaire général** constate le sérieux de l'entreprise sur différents sujets, y compris sur l'environnement.

**M. LEPAGE** observe que le Conseil communautaire a adopté, il y a environ un an, les conventions nécessaires à l'installation de panneaux de signalisation autour des deux sites et se demande si le Conseil départemental, désigné comme maître d'ouvrage, a avancé sur le sujet.

Le **Directeur du site KRATON Niort** répond que les travaux ont bien été budgétés par les deux entreprises, mais qu'à date, le Conseil départemental n'est pas revenu vers elles.

**M. le Secrétaire général** précise qu'il suit ce dossier qui devrait avancer cette année.

**M. BRUNET** souligne que ces panneaux ont été intégrés au PPI dans le cadre de la sécurité des personnes circulant autour des deux sites.

---

### **Questions diverses**

---

**M. BRUNET** souligne qu'une consultation publique est organisée sur le PPI à compter du 25 mars pour une durée d'un mois en vue de sa signature.

**M. le Secrétaire général** souhaite savoir si la consultation est dématérialisée.

**M. BRUNET** répond par la négative, les citoyens étant invités à consulter le PPI en préfecture et en mairie pendant les horaires d'ouverture.

**M. BOUDÉ** indique, par ailleurs, que dans le cadre du plan de prévention des risques technologiques (PPRT), une opération vise à déconstruire trois bâtiments, situés à proximité des deux sites, afin d'éviter toute activité non déclarée.

---

### **15 heures - Fin de la réunion**

---

Niort, le 10 JUIL. 2025

Pour le préfet par délégation,  
Le secrétaire général de la préfecture,



Patrick VAUTIER

